

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE FLANDRE ET LYS

Le public est informé que, par arrêté en date du 21 Janvier 2019, Madame la Présidente du Syndicat Mixte Flandre et Lys a prescrit une enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys.

Cet arrêté est affiché au Syndicat Mixte Flandre et Lys (siège de l'enquête : 41 avenue de Lattre de Tassigny, 59190 HAZEBROUCK), aux tableaux d'affichage des communes de son ressort territorial et aux deux sièges des intercommunalités ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte Flandre et Lys et celui des deux communautés de communes Flandre Lys et Flandre Intérieure.

Communes concernées :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Berthen, Blaringhem, Boeschèpe, Borre, Boëseghem, Buyssechre, Cassel, Caëstre, Ebblinghem, Eecke, Estaires, Flêtre, Fleurbaix, Godewaersvelde, Hardifort, Hazebrouck, Haverskerque, Hondeghem, Houtkerque, La Gorgue, Laventie, Le Douliou, Lestrem, Lynde, Merris, Merville, Morbecque, Méteren, Neuf-Berquin, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oudezeele, Oxelaère, Pradelles, Renescure, Rubrouck, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Sainte-Marie-Cappel, Sailly sur la Lys, Sercus, Staple, Steenbecque, Steenvoorde, Steenwerck, Strazeele, Terdegghem, Thiennes, Vieux-Berquin, Wallon-Cappel, Wemaers-Cappel, Winnezele, Zermezele, Zuytpeene.

L'Enquête publique aura lieu du Lundi 04 mars 2019 à 09h00 au vendredi 05 avril 2019 à 17h00.

Monsieur le Président du Tribunal administratif a mis en place une commission d'enquête composée de la manière suivante : Monsieur Michel-Ange MOUQUET, Président, Madame Colette MORICE, Membre, Monsieur Pierre GUILLEMANT, Membre.

Le siège de l'enquête publique est le Syndicat Mixte Flandre et Lys.

Les dossiers d'enquête mis à disposition du public seront consultables, pendant la durée de cette enquête, aux horaires d'ouverture habituels des lieux de permanence énumérés ci-dessous et sur le site Internet du Syndicat Mixte Flandre et Lys (<http://www.sm-flandreelys.fr>).

Un registre d'enquête coté et paraphé par un des commissaires enquêteurs sera ouvert et mis à disposition du public au siège de l'enquête ainsi que dans chaque lieu de permanence.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Rapport de présentation
- Diagnostic territorial
- Etat initial de l'Environnement
- Justification des choix
- Evaluation environnementale
- Résumé non technique
- Diagnostic agricole
- Projet d'Aménagement de Développement Durable
- Document d'Orientation et d'Objectifs
- Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
- Porter à connaissance de l'Etat
- Délibérations
- Le bilan de la concertation arrêté le 17 octobre 2018
- Avis des personnes publiques associées
- Avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)
- Arrêté de mise à l'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys

Consultation du dossier d'enquête et permanences des commissaires enquêteurs

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors de permanences qu'il assurera aux lieux et dates suivantes :

MAIRIE d'HAZEBROUCK Place du Gal de Gaulle (Nord)	Lundi 4 mars 2019 9h00 à 12h00 Mercredi 13 mars 2019 14h00 à 17h00 Samedi 23 mars 2019 9h00 à 11h30 Mardi 26 mars 2019 14h00 à 17h00 Vendredi 5 avril 2019 9h00 à 12h00	MAIRIE de LA GORGUE Rue du 8 mai (Nord)	Lundi 4 mars 2019 14h00 à 17h00 Mardi 19 mars 2019 9h00 à 12h00 Vendredi 29 mars 2019 14h00 à 17h00
MAIRIE de BAILLEUL 16, Place du Gal de Gaulle (Nord)	Mardi 5 mars 2019 9h00 à 12h00 Lundi 11 mars 2019 14h00 à 17h00 Mercredi 20 mars 2019 14h00 à 17h00 Samedi 30 mars 2019 9h00 à 11h30 Vendredi 5 avril 2019 14h00 à 17h00	MAIRIE de CASSEL 23 Grand Place (Nord)	Samedi 16 mars 2019 9h00 à 12h00 Mardi 2 avril 2019 13h30 à 16h00
MAIRIE de MERVILLE 57, place de la Libération (Nord)	Mercredi 6 mars 2019 9h00 à 12h00 Mardi 12 mars 2019 14h00 à 17h00 Jeudi 21 mars 2019 9h00 à 12h00 Samedi 30 mars 2019 9h00 à 12h00 Vendredi 5 avril 2019 14h00 à 17h00	MAIRIE de LAVENTIE 1 Place du 8 Mai (Pas-de-Calais)	Vendredi 15 mars 2019 15h00 à 18h00 Mercredi 27 mars 2019 9h00 à 12h00
MAIRIE de STEENVOORDE 7, Place J-Marie Ryckewaert (Nord)	Jeudi 7 mars 2019 9h00 à 12h00 Lundi 18 mars 2019 14h00 à 17h00 Mercredi 3 avril 2019 14h00 à 17h00	MAIRIE de RENESCURE Rue du Château (Nord)	Jeudi 14 mars 2019 14h00 à 17h00 Jeudi 4 avril 2019 9h00 à 12h00

Dans les autres communes, un fascicule au format A4 qui présentera le projet de Schéma de Cohérence Territoriale et l'enquête publique de façon synthétique sera mis à disposition du public.

Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, au siège de l'enquête en précisant sur l'enveloppe «NE PAS OUVRIR : ENQUÊTE PUBLIQUE». Seuls les courriers parvenus dans les délais de l'enquête seront pris en compte. Des observations pourront également être formulées au Président de la Commission d'Enquête, par courrier électronique via l'adresse mail : flandre-et-lys@mail.registre-numerique.fr.

Le public pourra également déposer ses observations sur le site Internet dédié à la procédure : <https://www.registre-numerique.fr/flandre-et-lys>.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la Commission d'enquête remettra un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, ainsi que ses conclusions et son avis.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les lieux d'enquête et d'information. Ces pièces seront également disponibles, pour cette même durée, au siège et sur le site internet du Syndicat Mixte Flandre et Lys.